

La collecte des déchets ménagers



La commune de Mérenvielle a transféré sa compétence en matière de collecte des déchets à la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST).

La collecte est donc organisée à cette échelle intercommunale pour l'ensemble des communes adhérant à la CCST.

Pour Mérenvielle, 2 passages par semaine sont organisés :

- * pour ce qui concerne les **déchets non recyclables** (poubelle grise avec **couvercle vert**), la collecte est organisée le **lundi matin** pour la commune, **sauf** pour les habitations situées **route de Remoulin** pour lesquelles la collecte a lieu le **mardi matin** ;
- * le **vendredi matin**, pour ce qui concerne les **déchets recyclables** (poubelle grise avec **couvercle bleu**).

La Communauté de communes fournit toutes les indications utiles sur son site pour la gestion de ce service, accessible par ce [lien](#).

La contribution de toutes et tous est nécessaire pour trier les déchets en respectant les consignes qui sont données. Vous trouverez ci-joints 2 documents qui rappellent ces consignes : l'[aide-mémoire du tri](#) et le [guide du tri](#).

Précision : la collecte d'encombrants est possible, mais sur rendez-vous pris avec le service dédié de la Communauté de Communes.

Enfin, **pour toute difficulté avec les bacs de collecte**, remplir [la fiche ad hoc](#), disponible en ligne sur le site de la CCST.

La collecte des déchets verts n'est pas organisée sur notre Commune.



Les déchetteries du réseau **DECOSSET**, syndicat mixte de réalisation regroupant 8 établissements publics de coopération intercommunale (dont la CCST), sont disponibles pour l'accueil de ces déchets, entre autres.

Les **informations sur les déchetteries** environnantes (**Plaisance du Touch, Cornebarrieu & Cadours**), notamment leurs horaires d'ouverture, sont consultables par ce [lien](#).

DECOSSET assure également le traitement et l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

A noter également que des **bacs de collecte** sont disséminés dans la Commune pour des **déchets recyclables** :

- * à la **Mairie**, pour les **pires usagées**,
- * au **Lavoir**, à proximité du terrain de pétanque, pour la récupération du **verre** et des **vêtements**,
- * au **Château d'eau de Belloc**, pour le **verre** et le **papier**,
- * et à la **Gare**, pour la récupération du **verre** et des **vêtements**.